

## **Demi-journée des jeunes chercheurs de la SFDI – Université Toulouse Capitole**

L'Institut du Droit de l'Espace des Territoires, de la Culture et de la Communication (IDETCOM) de l'École de droit de Toulouse et le Bureau de jeunes chercheurs de la Société française pour le droit international vous invitent à l'**Université Toulouse Capitole**, le **31 mars 2025**, pour une demi-journée d'étude sur le thème :

# **ART AUTOCHTONE ET DROIT INTERNATIONAL**

**Sous la présidence de Clémentine BORIES**

Professeure à l'Université Toulouse Capitole

**Lundi 31 mars 2025 de 14h à 18h**

AMPHITHEATRE MARSAN

Anciennes Facultés - Rue des Puits Creusés – 31000 Toulouse

*Et à distance via Zoom*

Entrée gratuite, inscription obligatoire par courriel à l'adresse : [demi.journee.sfdi@gmail.com](mailto:demi.journee.sfdi@gmail.com)

## **PROGRAMME**

### **14h00 – Propos introductifs**

Mathilde DESURMONT, Apolline MARICHEZ, Nathan PELLETIER, membres du Bureau des jeunes chercheurs de la SFDI

Clémentine BORIES, Professeure à l'Université Toulouse Capitole

Anne MILLET-DEVALLE, Professeure à l'Université Côte d'Azur

Jean-Christophe MARTIN, Professeur à l'Université Côte d'Azur

### **PREMIER PANEL – Protection de l'art autochtone et protection des droits humains – 14H20**

*Présidé par Clémentine BORIES, Professeure à l'Université Toulouse Capitole*

#### **Le droit à l'art dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

Clément CARRERA, Doctorant contractuel à l'Université Paris-Saclay

#### **Les réparations des atteintes au patrimoine culturel et artistique des peuples autochtones**

Flore HEINRICH, Doctorante contractuelle à l'École normale supérieure Paris-Saclay et à l'Università degli Studi di Milano

Discussion avec la salle

Pause café

### **DEUXIÈME PANEL – Protection de l'art autochtone et limites des approches juridiques traditionnelles – 15H20**

*Présidé par Jean-Christophe MARTIN, Professeur à l'Université Côte d'Azur*

#### **La protection internationale de l'art autochtone face aux enjeux de l'appropriation culturelle**

Isadora CAMPLA MORALES, Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

#### **Du principe de non-discrimination à la promotion des biens et services culturels autochtones : quelles dérogations en droit international économique ?**

Paul URANGA, Doctorant en droit international à l'Université Laval (Québec) et à l'Université de Bordeaux, ATER à l'Université de Bordeaux

Discussion avec la salle

Pause café

### **TROISIÈME PANEL – Protection de l'art autochtone et droits européens – 16H20**

*Présidé par Anne MILLET-DEVALLE, Professeure à l'Université Côte d'Azur*

#### **La protection des biens culturels autochtones devant la Cour européenne des droits de l'homme**

Lèna DEGOBERT, doctorante contractuelle à l'Université Paris-Panthéon-Assas

#### **La contribution de l'Union européenne à la construction d'un droit de protection de l'art autochtone**

Anne-Hélène BERTANA, chercheuse postdoctorale rattachée à l'Institut de recherche Montesquieu (IRM) et membre associée à l'Université de Bordeaux

Discussion avec la salle